



COMMUNIQUE – COMMUNIQUE – COMMUNIQUE – COMMUNIQUE - COMMUNIQUE

Paris, le 6 juillet 2004

Présentation du projet d'entreprise du Crédit Lyonnais

Le projet d'entreprise du Crédit Lyonnais SA a été présenté à la séance du Comité Central d'Entreprise du 6 juillet 2004. Il vise à construire un modèle bancaire unique, fortement différencié des concurrents nationaux multi-métiers et des acteurs mutualistes à vocation régionale. L'ambition affichée est de faire du Crédit Lyonnais le meilleur établissement bancaire d'envergure nationale. Sa croissance va s'organiser dans un nouveau contexte : celui d'une entreprise autonome, filiale d'un grand groupe bancaire décentralisé et international, financièrement puissant et dont la stratégie s'inscrit dans la durée.

Les objectifs du projet, à la mesure des enjeux économiques, s'inscrivent dans une perspective de fort développement : progression soutenue du PNB à un rythme annuel d'au moins 3%, avec une volonté marquée d'atteindre 4%, et maîtrise des charges. L'effet conjugué de ces deux facteurs va se traduire d'ici à 2007/2008 par un coefficient d'exploitation ramené à 65%. En outre, un nouveau plan d'ouvertures de 150 agences viendra conforter ce développement.

Le Comité Exécutif de la banque a explicité les leviers de transformation qui permettront de stimuler sur tous les marchés, particuliers, professionnels et entreprises, sa capacité d'attrait pour une nouvelle clientèle et de faire de la satisfaction de ses clients un critère essentiel de performance. Il a également annoncé que la distribution de produits d'assurance et de prévoyance constituait un second métier.

Le projet d'entreprise se fonde ainsi notamment sur :

- une simplification des structures et des modes de fonctionnement ;
- une organisation des services par grands processus clients pour mieux répondre aux attentes de la clientèle et améliorer la qualité des prestations ;
- une concentration des fonctions-supports (Ressources Humaines, Finances, Risques, Logistique,...) sur seulement deux niveaux : les structures centrales et les directions d'exploitation ;
- une simplification et un partage des investissements en matière de systèmes informatiques et d'outils de pilotage ;
- une évolution du système de management avec de plus grandes délégations locales et une plus forte responsabilisation des managers et des collaborateurs.

Au plan social, l'accent sera mis à nouveau sur les engagements déjà donnés en matière de politique de l'emploi : aucun licenciement économique, une priorité accordée à la mobilité interne, des gains de productivité, à hauteur de 2 400 postes supprimés en 4 ans, concrétisés au fur et à mesure des départs naturels, la mise en œuvre d'un dispositif de pré-retraite d'entreprise destiné à prendre le relais de l'accord CATS. Enfin, un volant significatif de recrutement sera parallèlement maintenu pour les métiers commerciaux, de manière à accompagner ce développement.